

**EXTRAIT DE DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 mai 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS le 11 mai, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mardi 2 mai 2023, s'est réuni à la salle polyvalente de Chamousset en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 47

Nombre de membres votants : 57

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT	X		
Carlo	APPRATTI	ARBIN	X		
Catherine	BRISSE (Suppléante)	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF			X
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN		JF CLARAZ	X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD		S. SCHNEIDER	X
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET	X		
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN		A. CONAND	X
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		

Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		B. SANTAIS	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Gluseppina	PATRAS	MYANS		JP GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		JJ BAZIN	X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS			X
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY		V. REYNAUD	X
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY		M. BOUVIER	X
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE		D. ATES	X
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE		J. GACHET	X
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET			X
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

94-2023 MARCHÉ DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS ET GOUTERS EN LIAISON FROIDE DESTINÉS AUX STRUCTURES MULTI-ACCUEIL PETITE ENFANCE DE CŒUR DE SAVOIE (N°07-2023) : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Rapporteur : Fabienne PICHON-DEGUILHEM

Le marché de fourniture de repas et de goûters en liaison froide à destination des structures multi-accueil intercommunales, conclu en 2019 avec la société API RESTAURATION arrive à terme le 19 août 2023. Il convient de procéder à son renouvellement.

Le groupement de commandes constitué à l'époque avec l'association Le Petit Poucet, qui gère deux structures par délégation de la Communauté de communes, a été renouvelé dans les mêmes conditions.

La procédure de passation du marché public a été engagée sous forme de procédure adaptée ouverte (article R.2123-1, 3° du Code de la Commande Publique) sur le profil acheteur de la Communauté de communes www.marches-securises.fr le 8 mars 2023. Un avis de publicité a également été diffusé

dans le journal d'annonces légales Le Dauphiné Libéré le 13 mars 2023. La date limite de dépôt des offres avait été fixée au 3 avril 2023 à 12h00. Un dépôt d'échantillons avait également été demandé. La commission de dégustation s'est réunie le 5 avril.

Le marché est passé pour une durée d'un an à compter du 21 août 2023, renouvelable trois fois par tacite reconduction, sous forme d'accord-cadre à bons de commandes avec un montant maximum de 600 000 € HT pour les quatre ans (400 000 € HT pour la Communauté de communes et 200 000 € HT pour le Petit Poucet).

Les critères de jugement des offres, énoncés dans le règlement de consultation, sont les suivants :

- Prix des prestations 30 %
- Valeur technique 50 %
 - o Qualité gustative des repas test (15 points)
 - o Variété des repas avec des exemples de menus portant sur 4 semaines ; la grille de menus devra préciser la nature des produits utilisés (produits frais, surgelés...) (10 points)
 - o Organisation du site de production (moyens matériels, chaîne du froid, marche en avant, contrôles sanitaires internes et externes (10 points)
 - o Qualification et expérience professionnelles des personnes employées (6 points)
 - o Organisation des livraisons (circuit de livraison proposé) (5 points)
 - o Proposition de repas à thèmes et animations autour de l'alimentation (2 points)
 - o Mesures d'accompagnement des agents (formation, conseils, ...) (2 points)
- Démarche de développement durable 20 %
 - o Valorisation des aliments issus de l'agriculture biologique et des produits locaux distribués dans le cadre de circuits courts (liste des fournisseurs) (15 points)
 - o Gestion des déchets, tri des déchets (notamment mesures de sensibilisation proposées) (3 points)
 - o Transport (notamment véhicule à faible émission de CO2, chauffeurs formés à l'éco-conduite) (2 points).

Lors de la Commission MAPA du 25 avril 2023, les 2 offres reçues ont été étudiées et le classement suivant a été acté :

- 1^{er} : API RESTAURATION (83,88/100)
- 2^{ème} : SHCB (70,13/100).

Les prix unitaires proposés par le prestataire retenu sont les suivants :

- Repas enfant de 6 à 12 mois : 3,99 € HT
- Repas enfant de 12 à 15 mois : 4,11 € HT
- Repas enfant de 15 mois à 3 ans : 4,48 € HT
- Goûter 1 composante : 0,54 € HT
- Goûter 2 composantes : 0,92 € HT
- Goûter 3 composantes : 1,16 € HT.

Vu le procès-verbal de la Commission MAPA du 25 avril 2023 et l'analyse des offres conformément aux critères émis dans le règlement de consultation,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DESIGNE** l'entreprise API RESTAURATION en tant que titulaire du marché de fourniture et livraison de repas et goûters en liaison froide destinés aux structures multi-accueil Petite Enfance de Cœur de Savoie à compter du 21 septembre 2023 pour un an renouvelable trois fois par tacite reconduction ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer le marché avec l'entreprise API RESTAURATION, et toutes pièces utiles au dossier, conformément à la décision de la Commission MAPA, comme énoncé ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Communauté de communes pour les années 2023 à 2027.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

Le Secrétaire de séance



Sébastien MARTINET

La Présidente,



Béatrice SANTAIS